

*In nescientia et caritate  
salus.*



*A bello, peste, fame et  
servitudine, libera nos.*

*Jean Verstraeten*



*2540 Hove (Belgium), septembre 2010  
Vredestraat 65*

*+32 (0)3.4557763*

*e-mail: verstraeten.jean@belgacom.net*

## QUELQUES BRIBES SUR LE MALAISE BELGE

Dans le Royaume de Belgique, il existe deux grands groupes linguistiques.

Un manque d'égalité de droits a existé entre les deux.

Ceci a été le cas jusque dans les années soixante-dix, je crois.

Depuis cette époque aussi on a commencé à travailler jour et nuit à la réforme de l'état. De multiples modifications ont été apportées à la Constitution.

Ceci étant fait, et l'égalité des droits, sauf peut-être à Bruxelles, ayant été acquise depuis quelques décennies, au lieu de parvenir à une bonne convivialité, on ne s'entend plus du tout.

Question : à quoi, dès lors, ont servi toutes ces réformes institutionnelles, qui ont demandé tant de peine et qui ont coûté cher aux contribuables? N'aurait-on pas mieux fait de ne pas changer les institutions, lesquelles -à la lumière de l'histoire réelle et des régimes politiques réellement existants- pouvaient être considérées comme exceptionnellement bonnes, fort limpides et fonctionnant bien? N'aurait-on pas pu continuer d'arranger les choses sur base de la Constitution de 1830, qui stipulait que la loi pouvait régler l'usage des langues ?

Il est certain qu'un régime officiellement bilingue généralisé dans ce pays ne donnait pas satisfaction. On a bien fait de définir des régions linguistiques et de limiter la zone officiellement bilingue. Il est préférable que celle-ci reste limitée, en effet, mais il ne faut pas non plus vouloir en faire un carcan.

Certes, toute la zone bilingue de Bruxelles et des communes limitrophes consiste en des lieux historiquement d'expression thioise (1) /néerlandaise et francisées systématiquement surtout depuis cent-cinquante ans environ. Que ces communes aient été d'expression thioise à l'origine, saute aux yeux : le nom même de Bruxelles serait de cette origine, et cela est encore plus évident aux environs de la ville historique : Molenbeek, Drogenbos, Audergem, Schaarbeek, Sint-Joost ten Node, etc.

On peut comprendre que le processus de francisation ait traumatisé l'autre communauté linguistique du Royaume. Cependant, il importe tout de même de rester raisonnable, convivial aussi, et de reconnaître les faits tels qu'ils se présentent de nos jours. Faut-il, dès lors, une extension de la région officiellement bilingue? Pourquoi pas? Pourquoi ne pas donner un statut bilingue à toutes les communes où les deux groupes linguistiques sont largement représentés?

Ceci augmenterait d'ailleurs le pourcentage de « Flamands » (2) vivant en région bilingue. En outre, à cette occasion, ceux-ci pourraient demander qu'on leur accorde plus d'avantages en Région Bruxelloise : je pense à des hôpitaux néerlandophones par exemple, étant donné que le statut bilingue à ce niveau semble ne pas fonctionner de manière satisfaisante.

Un régime bilingue, il est vrai, ou encore l'oppression d'une langue par une autre, tend à contaminer et à dénaturer le langage des populations concernées. On se trouve bien placé en Belgique pour le savoir! Cependant, s'il faut considérer la langue comme une valeur de premier ordre, il ne faut tout de même pas en faire un absolu qui prime sur tout le reste. Il faut accepter des compromis entre différentes valeurs.

Doit-on en conclure que je me rallie à ce que certains appelleraient le point de vue du camp francophone de Belgique? Je réponds que, comme du temps où il y avait oppression du néerlandais, je souhaite qu'il y ait égalité des droits, équité, bonne entente.

Ceci implique que je puis prendre des positions que des personnes dudit *camp* ne prendraient pas si vite. Je pense par exemple qu'il n'est pas évident qu'à l'époque du Congo belge, seule la langue de quarante pourcent des Belges avait à être transmise à la population locale. Autre exemple : je suis en faveur de donner plus de droits d'ordre linguistique aux Flandriens de la partie historiquement thioise de la Flandre Française. En échange de certaines concessions du gouvernement français en ce domaine, les pays néerlandophones pourraient donner une place privilégiée à l'apprentissage du français dans les écoles, et au français au niveau international. (Pour avoir quelque poids vis-à-vis de la France, il faudrait que la Hollande participe à des arrangements par traité à ce sujet, mais on doit craindre qu'elle ne le fasse guère.)

\*\*\*

Que faire en 2010? Faut-il liquider l'état belge? Que faire dès lors de la Région Bruxelloise? Actuellement, la Constitution Belge règle le statut de cette dernière. Quand il n'y aura plus de Belgique, il n'y aura, *eo ipso*, plus de Constitution Belge. Bruxelles perdra son statut. Il n'y aura plus de parité au sein de son gouvernement et le régime bilingue sera remis en question.

Là-dessus le *Vlaams Belang*, parti « flamand » d'extrême droite, avancera qu'il faut annexer la capitale belge à la Flandre indépendante. Or, vu les données actuelles, on ne pourrait point justifier un tel transfert. Et l'idée constitue une sorte de *casus belli*; les francophones de l'ex-Belgique ne l'accepteraient jamais.

D'ailleurs, si Bruxelles se voyait annexée quand-même à un état flamand, celui-ci, de ce fait, ne pourrait pas ne pas devenir officiellement bilingue. On créerait donc exactement le régime linguistique que l'on a voulu éviter...

La *Nieuwe Vlaamse Alliantie* (= la Nouvelle Alliance Flamande) ne va pas si loin que le susdit parti, mais elle défend la thèse que Bruxelles devrait devenir un « condominium ». Voyons! Qui voudrait vivre dans une entité politique dominée par deux autres entités politiques rivales? Croit-on qu'une telle revendication puisse aboutir à quoi que ce soit si on la met sur la table lors des négociations sur la scission du pays?

Il faut craindre, d'ailleurs, qu'une telle scission ne fasse perdre à la « Flandre » son pied-à-terre dans ce qui sera devenu l'ex-capitale belge. Et en ce qui concerne l'apprentissage des langues, il y a lieu de rappeler qu'actuellement non seulement les Bruxellois francophones mais même les Wallons, malgré les complications qui caractérisent la langue néerlandaise, se sont assez bien

mis, seuls en cela au monde<sup>1</sup>, à se débrouiller avec celle-ci. A défaut d'un état belge, cela ne continuera pas.

Conclusion? Si on veut couper l'état belge en morceaux, cela créera encore plus de chaos. Et, si mon impression ne me trompe, les droits fondamentaux aussi bien que les droits sociaux seront moins bien garantis après qu'avant la liquidation de ce pays. Les finances iront d'ailleurs plus mal. On discute actuellement de deux ou de trois milliards en plus ou en moins pour l'une ou l'autre région ou communauté. On oublie que l'impasse dans laquelle les M. Dewever et tutti quanti ont entraîné le pays coûtera autrement plus cher à celui-ci que des sommes de l'ordre de deux ou de trois milliards.

\*\*\*

Je voulais encore poser une question. Les populations wallonne et thioise ont vécu ensemble pendant un millénaire, si pas plus. Pourquoi cela ne serait-il plus possible de nos jours?

Serait-ce le résultat de conflits sanglants ayant eu lieu entre elles au cours de l'histoire? De tels conflits n'ont jamais eu lieu, que je sache. La Bataille des Eperons d'Or du 11 juillet 1302? Il ne s'agissait là aucunement d'un combat entre lesdites populations. Il y avait que le Roi de France s'était immiscé dans les affaires du Comté de Flandre, dont il était le suzerain. Il envoyait ses hommes, s'en prenait aux droits et libertés locales, levait des impôts insupportables, exigeait aussi que la langue française fût utilisée au niveau de la vie publique, y compris en justice. Ceci donna lieu aux dites Matines Brugeoises, lors desquelles les hommes du Roi furent massacrés, ce qui incita ce dernier à envoyer une armée pour abattre les insurgés.

A noter que lors de la bataille de juillet 1302, on ne parlait pas que français ou thiois dans chaque camp. Une partie des milices flamandes fut d'ailleurs placée sous les ordres du fils du comte de Namur.

J.V.

(1) « Thiois » = « Duuts », « Diets », « Duyts » ( d'où « Dutch » en anglais). C'est ainsi que, dans nos contrées, on nomma la langue pendant des siècles. Le mot signifie « langue populaire », par rapport au latin. Le mot « Nederlands » ne date que du dix-neuvième siècle.

(2) Je n'aime guère la notion de « Flamand » parce qu'elle manque de clarté. La Flandre, celle située à l'ouest de l'Escaut, fut d'abord un comté du Royaume de France. A partir du quatorzième ou du quinzième siècle, on a commencé à également nommer « Flamands » les habitants d'un nombre de principautés que l'on désignait du nom de Pays-Bas. Ceux-ci, on les nommait *Belgium* en latin, ce qui donnait *Belgae* pour les ressortissants. Ce *Belgium*, entité quelque peu vague, on l'appelait aussi *les Flandres* en « langue vulgaire » (soit dans d'autres langues que le latin), sans connotation directe avec un des idiomes que l'on y parlait. Cela s'applique pareillement à la notion de l'art « flamand » en sens historique. Celle-ci désigne les arts pendant certains siècles dans nos contrées (qui incluent l'Artois, le Hainaut et la Flandre en France contemporaine). Dans le dernier sens, elle s'applique à des artistes des régions francophone et néerlandophone. Les compositeurs des quinzième et seizième siècles par

---

<sup>1</sup> Il y a le Surinam, évidemment, et quelques îles dans les Caraïbes, mais ces régions font partie de l'aire linguistique officielle. Quant à l'Indonésie, on sait qu'elle n'a pas conservé le néerlandais. Autrement, il y aurait un pays "néerlandophone" plus grand que toute l'Afrique "francophone". Cela étant, il est certain que la langue néerlandaise n'a pas vraiment pu s'étendre en-dehors de l'Europe. Je crois que cela est dû au fait que lors de et après la Guerre d'Orange (1568-1648), l'aire linguistique s'est trouvée coupée en deux. De sorte que les principautés les plus peuplées, soit les parties du Brabant et de la Flandre restées sous la domination du prince « légitime » (le roi d'Espagne), n'ont guère participé à l'émigration vers d'autres continents.

exemple, de même qu'entre autres les peintres, furent originaires des deux aires linguistiques. Souvent aussi, ils étaient nés et, pour une part, vivaient dans des lieux ne se trouvant pas sur le territoire actuelle de la Belgique : je pense par exemple à Dufay, de la Macque, Obrecht, Memlinc, Bosch, Brueghel...

Bien entendu, pendant lesdits siècles, les Pays-Bas Septentrionaux et Méridionaux n'existaient pas encore dans le sens que ces expressions ont pris depuis le dix-septième siècle. Voir par exemple -un exemple entre mille- la « Descrizione di tutti i Paesi bassi » de Luigi Guiciardini (1521 - 1589) lequel, comme il va de soi, ne connaissait pas les futures frontières belgo-hollandaise et franco-belge et qui, par la notion de « Paesi Bassi », ne désigne aucunement une aire linguistique.

La notion de Flandre a été introduite seulement au dix-neuvième siècle pour désigner la région d'expression thioise/néerlandaise de Belgique (on ne sait pas bien pourquoi). En même temps toutefois, pour tout ce qui touche à l'histoire, on a continué de l'utiliser dans d'autres sens. Alors, rien à faire, contrairement à la notion de Wallon -un nom d'origine germanique pour désigner la population de langue romane/wallonne/française- celle de « Flandre » ou de « Flamand » baigne dans le vague.

On aurait donc mieux fait, dans la Constitution Belge, de parler de « Communauté Néerlandophone » que de « Communauté Flamande ». Dans les premières Constitutions révisées, on n'utilisait d'ailleurs pas cette dernière expression. On parlait de « Communauté Néerlandaise ». Il s'agissait là d'un terme tendant à donner un sens à des désirs ou à des fictions nationalistes. La même remarque est à faire concernant le concept de « Communauté Française » employé dans la Constitution actuelle. Dans cette dernière, on appelle très correctement « Communauté Germanophone » la population d'expression allemande. Pourquoi n'avoir pas fait un choix des mots semblable quant aux autres communautés?

A noter encore que l'expression de « Communauté Flamande » ne prétend nullement suggérer qu'il existe une langue flamande. Malgré toute l'hétérogénéité de l'aire linguistique, malgré aussi toutes les différences dans les manières de parler au Nord et au Sud, on ne pourrait pas définir ce que serait une telle langue. Il en va autrement pour l'afrikaans. Celui-ci, en Afrique du Sud, né essentiellement du néerlandais, est devenu une langue à part, qui cependant reste compréhensible en bonne partie aux néerlandophones..

\*\*\*

Toutes les susdites remarques me paraissent justifiées. Toutefois, comme on semble être bien décidé d'utiliser les notions de Flandre, de Flamand etc., et puisque même la Constitution (actuelle) parle de Communauté Flamande (de langue néerlandaise), il faudra bien que je m'y adapte un peu.